

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [jacky gagné](#)

<https://www.cadre21.org/membres/ad2508d1e1d2e739d92869b9>

Date d'obtention : 2024-09-05 19:26:32

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention sexto est une méthode très efficace et rapide d'aide à la victime. Elle permet de cesser rapidement la divulgation de photos. Elle permet à la victime de se mettre en confiance avec l'entourage pour la soutenir tout au long de la démarche.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va me permettre de savoir comment bien agir avec la victime. Elle va me permettre de mieux intervenir avec la victime pour empêcher qu'elle se propage davantage.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire attention de bien suivre le protocole, de bien suivre chaque étape. Ne jamais regarder la photo que la personne me montre.

Rassurer la victime. Préserver l'identité de chacun(e) des personnes impliquées.